

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 216

Buchbesprechung: The Swiss Bank Connection [Leslie Walker]

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA POLITIQUE DONT L'ENJEU EST UN ENFANT (suite)

venir, c'est-à-dire permettra de travailler de façon plus rationnelle qu'aujourd'hui.

3. Pour de nouvelles professions

Enfin ce même article (al. 2) remet à la Confédération une compétence générale sur la formation professionnelle. Cet élargissement de l'article 34 ter, lettre g) actuel (qui disparaît du même coup) permettra à la Confédération de soutenir, de contrôler et de développer les professions qui échappaient jusqu'ici à l'OFIAMI, parce que n'étant pas comprises dans l'énumération constitutionnelle, comme les professions para-médicales, sociales, etc...

L'égalité des chances : un combat politique quotidien

Telles sont trois raisons, parmi d'autres, de voter « oui » les 3 et 4 mars prochain. Mais les problèmes de l'enseignement ne se jouent pas au Parlement d'abord. Le cadre juridique créé, qui permet d'avancer, de coordonner les efforts là où il est nécessaire, rien ou presque, n'a encore été fait. A la veille du scrutin comme au moment où s'engageait la procédure de consultation (DP N° 157), notre conclusion restera la même : l'égalité des chances : un combat politique quotidien.

Pan sur les gnomes!

A la fin de l'année dernière, les éditions « The New American Library » à New York publiaient dans leur collection « Signet » un livre de poche dont on n'a guère entendu parler en Suisse, « The Swiss Bank Connection », œuvre d'un auteur de « bestsellers », Leslie Walker. En page de garde, un programme alléchant : « les relations entre la mafia, le grand commerce, les politiciens des Etats-Unis et leurs partenaires discrets, les banques ». Le livre est maintenant en vente en Suisse.

NEUCHÂTEL

Le retrait des enseignants

Le canton de Neuchâtel connaît une particularité unique en Suisse. La majorité des enseignants syndiqués sont affiliés à la VPOD. La menace se précise toutefois d'un « élargissement » de l'actuel syndicat « collègues non syndiqués » qui ne manquerait pas d'aboutir, s'il se réalisait, à un retrait de fait de la VPOD. Celle-ci n'est certainement pas sans reproches dans cette affaire, notamment de se contenter d'encaisser les cotisations et de ne prêter pratiquement aucune aide au syndicat neuchâtelois des enseignants.

Mais quelles que soient les motivations et les responsabilités, on ne pourrait pas s'empêcher de qualifier d'évolution régressive une telle décision. Une organisation syndicale sans attache nationale ne peut tomber que dans le corporatisme. L'illusion de l'efficacité locale ou régionale ne suffit pas pour compenser l'isolement dans le combat. La description que le syndicat VPOD — enseignant lui-même fait des « avantages » d'un éventuel élargissement est significatif : plus de poids auprès des autorités ; mise en commun de toutes les idées et de toutes les revendications ; prise en charge par un plus grand nombre d'enseignants de l'évolution des structures de l'école et surtout ceci : « les collègues VPOD pourraient mener plus fermement leurs activités proprement syndicales ».

La citation est trop puérile pour s'y arrêter. Elle révèle en tout cas l'état de dégradation actuelle dans lequel cette organisation se trouve.

Comment s'empêcher de penser, ici plus qu'ailleurs certainement, que l'absence d'une presse syndicale digne de ce nom ait joué son rôle dans le relâchement des rapports entre la section cantonale et le syndicat suisse.

Il n'en faut pas plus pour penser que la modification des structures syndicales actuelles — inaugurée par la FTMH — n'aboutira qu'à cette même condition.

CANTON DE BERNE

Pour une charge fiscale équitable

Le premier dimanche de mars, les électeurs du canton de Berne se prononceront, à la suite d'une initiative du Cartel syndical jurassien et du Parti socialiste jurassien, sur une modification partielle de la « Loi sur les impôts directs de l'Etat et des communes ».

En résumé, le but des promoteurs de l'initiative est d'obtenir une diminution de l'impôt pour les petits contribuables par une augmentation de la déduction autorisée sur les revenus des personnes travaillant au service d'autrui, par une augmentation de l'impôt pour les gros contribuables et par l'accentuation de la progression pour l'impôt sur le revenu.

Les chances de succès

Dans le cadre de la campagne socialiste pour une imposition plus équitable des gros revenus, l'initiative de la gauche jurassienne est tout à fait à sa place. En fait, ses chances de succès ne sont pas très fortes, car ni le Cartel syndical, ni le Parti socialiste de l'ancien canton ne soutiennent l'initiative¹. Au contraire, ils récoltent actuellement des signatures pour une nouvelle initiative plus nuancée et allant moins loin que l'initiative jurassienne. Donc, sauf dans le Jura, il faut admettre que la campagne des partisans de l'initiative sera modeste.

En nous attachant uniquement à l'accroissement de la charge pour les gros revenus, notons que, selon l'initiative, la progression, qui cessait à un montant imposable de Fr. 140 400.— (taux uni-

1. Le bilan des forces en présence au moment de mettre sous presse : pour le « oui », le PS jurassien, le Cartel syndical jurassien, le Parti chrétien-social indépendant et l'Alliance des indépendants ; liberté de vote : le PS de l'ancien canton ; pour le « non », l'UDC (ancien PAB), les radicaux et les chrétiens-démocrates de l'ancien canton.